PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

LOGICIEL FERMAGE

Objectifs

Le logiciel de suivi du fermage, permet annuellement de gérer le calcul du fermage pour l'ensemble des parcelles cadastrales d'une exploitation. Cette base de données permet un suivi rigoureux des fermages à payer, des propriétaires et des parcelles cadastrales.

Qui est concerné

Tous les agriculteurs en Alsace.

Prestation proposée

Ce logiciel développé par le service informatique de la Chambre d'Agriculture va vous permettre :

- D'avoir un tableau synthétique de l'ensemble des parcelles cadastrales de l'exploitation affectées à des propriétaires.
- De calculer annuellement le montant des fermages selon différentes méthodes affectés à la parcelle cadastrale (calcul avec l'indice, montant par propriétaire, montant par commune, montant selon la classification).
- D'archiver annuellement les fermages payés
- D'imprimer une multitude de document : liste de propriétaires, listing du parcellaire, lettres de paiements destiné aux propriétaires ainsi que l'impression des chèques, ou lettres chèques.
- Une gestion de la trésorerie de l'exploitation, et de l'état de paiement des fermages. Ce suivi permettra de pointer les débits des chèques envoyé aux propriétaires. Une édition à une date donnée d'une liste des fermages impayés est également possible.

Nos +

- Pour faciliter le passage de votre suivi actuel, il est possible de récupérer via un fichier Excel vos données, afin de ne pas avoir à les ressaisir.
- Possibilité via votre compte MSA de l'entreprise de récupérer informatiquement votre relevé cadastral (uniquement possible avec l'autorisation de l'exploitant).
- Le logiciel est autonome sur votre disque dur de l'ordinateur.

Tarif

Tarif sur demande.

Conditions générales de vente sur demande ou consultables sur le site internet.

Vos conseillers référents

Ste Croix en Plaine

Eric GRANVEAUX
03 89 20 97 77
e.granveaux@alsace.chambagri.fr

Schiltigheim

Philippe SIGRIST
03 88 19 17 62
p.sigrist@alsace.chambagri.fr

ADAR du Kochersberg

Pierre Paul RITLENG
03 88 69 63 44
pp.ritleng@alsace.chambagri.fr

ADAR de l'Alsace du Nord

Marthe JACKY
03 88 73 20 20
m.jacky@alsace.chambagri.fr

ADAR des Deux Pays

Daniel BRUA
Anne HENNARD
03 88 01 22 53
d.brua@alsace.chambagri.fr
a.hennard@alsace.chambagri.fr

ADAR Plaine de l'Ill

Christelle BARTHELMEBS
03 88 74 13 13
c.barthelmebs@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace

Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

mail : direction@alsace.chambagri.fr ■ Site internet : www.alsace.chambagri.fr
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h